

**Fédération Française  
d'Études et Sports  
Sous - Marins  
COMITE DÉPARTEMENTAL 41**



29 Boulevard Brossolette ■ 41000 BLOIS

Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

Blois, le 8 novembre 2018

Messieurs les Présidents,

Veillez trouver ci-joint, le formulaire descriptif et d'inscription à la session de **Recyclage T.I.V** organisée par le CODEP 41 le 15 décembre 2018 à Blois, salle AAJB 29 Boulevard de Pierre Brossolette.  
Inscription à faire et transmettre au plus tard le 6 décembre 2018.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs les présidents, l'expression de mes salutations les plus sportives.

**T FERRIERE**

Président de la Commission Technique

\* P.J : Plans d'accès en annexe.



## SESSION de Recyclage T.I.V. 2018

-----

Une session de formation de Technicien en Inspection Visuelle (T.I.V.) aura lieu le **samedi 15 décembre** 2018 dans la salle de AAJB 29 Boulevard de Pierre Brossolette.

**Le recyclage T.I.V est obligatoire tous les 5 ans à partir du .1 janvier 2016.**

**Horaires prévus : Samedi :** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Le stage ne pouvant accueillir que 16 participants et faisant office de stage régional, les inscriptions sont à faire le plus rapidement possible par courrier au responsable technique du CD 41 : Inscription à transmettre **impérativement avant 6 décembre 2018**

M. FERRIERE Thierry  
17, rue des Acacias  
41000 Saint SULPICE DE POMMERAY  
Tél:D 02 54.42.92.68 Après 19 h30  
T 02.54.55.75.45  
P 06.87.54.66.75

### Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire de la licence FFESSM.
- Etre âgé de au moins de 18 ans.
- Faire acte de candidature auprès du Président du club.
- Etre présenté par le président du club qui attestera des qualités techniques et d'aptitudes à exercer la fonction de TIV.

Les plongeurs licenciés et présentés par le président de club peuvent être candidats à cette formation.

Il est vivement conseillé que le président s'engage à présenter des personnes qui aient des notions sérieuses en mécanique, obtenues par voie scolaire ou obtenues par équivalence dans leur profession et titulaires au minimum du brevet élémentaire.

Le dossier d'inscription sera considéré complet à la condition d'être accompagné de :

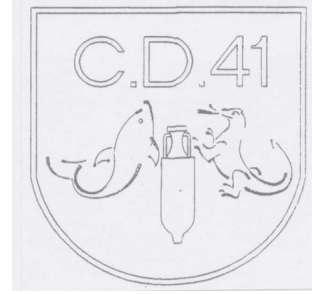
- Du bulletin d'inscription,
- D'une photo récente,
- De la photocopie de la licence 2017-2018,
- D'un chèque de 35 Euros montant de l'inscription au stage et libellé à l'ordre du CODEP 41 F.F.E.S.S.M. **(le tout envoyé en une seule fois).**

Les repas de midi seront pris sur place, un plateau repas et boisson sont proposés pour 15,50 €

Dans l'attente de votre inscription, veuillez agréer, l'expression de nos salutations les plus sportives.

Le Responsable Technique

Thierry FERRIERE



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

-----  
**STAGE de Recyclage T.I.V. le 15 décembre 2018  
BLOIS**  
-----

NOM : PRÉNOM :  
ADRESSE :  
Tél domicile : Travail :  
Adresse Mail:  
Club d'appartenance : N° Club : niveau de plongée :  
Profession : TIV N°

- \*  participera au repas du 15.12.2018 le midi  
 Inscription au stage 35.00 €

**JOINDRE :**

1 photocopie de licence 2017-2018  
2 chèques à l'ordre de CODEP 41 F.F.E.S.S.M.  
(1 pour le stage) et (1 pour le repas)

\* Cocher la case correspondante

**NOTA :** chaque club devra apporter une canne endoscopique (pour mirer les bouteilles)



COMITÉ RÉGIONAL CENTRE

Commission Technique

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
AU STAGE DE RECYCLAGE DE T.I.V**

**Comité Départemental de LOIR-ET-CHER  
Dates du stage le 15 décembre 2018**

Nom : ..... Prénom.....  
Date et lieu de naissance.....  
Adresse N°.....Rue.....  
Code Postal.....Ville.....  
Tél Professionnel :.....Tél : Domicile.....  
Nom du Club : .....N° du Club.....  
Numéro de licence 2017-2018.....  
Profession.....Niveau Plongée.....  
Adresse mail

**Constitution du dossier (Tout dossier incomplet sera retourné)**

- . Bulletin d'inscription portant l'avis du président du club
- . Photocopie de la licence en cours de validité
- . Un chèque d'inscription et chèque repas
- . **Établir** le chèque d'inscription à l'ordre de CODEP41 FFESSM

**Avis du Président du club \***

Nom du président du club.....

Avis favorable

Avis défavorable

Ordre de priorité (en cas de plusieurs candidatures du même club)

**Signature du Président du club**

**Tampon du club**

cocher la case correspondante

**Retourner ce dossier à l'adresse suivante :CODEP41 F.F.E.S.S.M  
Mr Thierry FERRIERE 17 Rue des Acacias 41000 St SULPICE DE  
POMMERAY**